



Site Natura 2000 « Rivière Ellé »
FR 5300006



Compte rendu

GT8 « actions de gestion »

Site Natura 2000 Rivière Ellé

13 décembre 2011- Gourin

Présents GT8 :

| | |
|-----------------------|---|
| Ange Le Lan | Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan – Président du CoPil |
| Daniel-Yves Alexandre | Bretagne Vivante SEPNB |
| Yves Brishoual | Fédération départementale des chasseurs du Finistère |
| Pierre Brossier | CRPF |
| Jean Pierre Cardon | Fédération de Pêche du Morbihan – AAPPMA Entente Haut Ellé |
| Xavier Gremillet | Président du Groupe Mammalogique Breton |
| Christophe Hugot | DDTM 56 |
| Christophe Janno | Eau et Rivières de Bretagne |
| Guy Jouët | Maire de Saint-Tugdual |
| Valère Marsaudon | DREAL Bretagne |
| Marcel Le Lann | Fédération de pêche du Finistère |
| Jacques Le Rest | Association Forum Centre Bretagne Environnement |
| Alain Perron | Représentant Chambre d'agriculture du Morbihan |
| Marie-Hélène Philippe | Chambre d'agriculture du Finistère |
| Pierrick Pustoc'h | Conservateur RNR Glomel |
| Dominique Williams | Npcb – Eau et Rivières de Bretagne |
| Séverine Chanony | CC Pays du Roi Morvan |
| Bérengère Fritz | CC Pays du Roi Morvan / Natura 2000 |

Excusés

| | |
|-----------------------|---|
| Guy Bonnefous | Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan |
| Thierry Couespel | CG56 |
| Daniel Esvan | Bretagne Vivante SEPNB |
| Marcelle Gourier | Commune de Locunolé |
| Elise Laurent | Conservatoire National Botanique de Brest |
| Dominique Le Niniven | Maire de Priziac |
| David Le Solliec | Maire de Gourin |
| Jean Manelphe | Syndicat du Scorff |
| Yves Picart | ONEMA |
| Vincent Salmon | Canoë Kayak Club Quimperlé |
| Franck Simonnet | GMB |
| Christophe Tachez | Chambre d'agriculture du Morbihan – responsable antenne du Faouët |
| Vanessa Thorin | SMEIL – SAGE Ellé-Isole-Laïta |
| Monsieur le Président | Comité de Randonnée pédestre 29 |

Introduction

Ange Le Lan, président du Comité de Pilotage (Copil) accueille les participants et présente les 4 points à l'ordre du jour :

- Validation des remarques du groupe de travail précédent,
- Examen des actions concernant le milieu forestier,
- Hiérarchisation des objectifs ou des actions,
- Point sur l'extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé.

Les documents de travail utilisés lors de cette réunion sont la présentation du diaporama et le tableau des actions. Ils sont joints au présent compte-rendu.

1/ Modifications apportées par le groupe de travail du 13/12/2011

Le tableau suivant reprend l'ensemble des remarques et observations émises par les participants.

| N° action | Modifications à apporter sur l'action | Remarques ou questions sur l'action |
|----------------------|--|--|
| A1-1 A1-2 A1-3 | Ces 3 actions sont dépendantes et doivent être fusionnées en une seule action concernant l'hydromorphologie, le fonctionnement hydraulique du lit majeur et les connexions entre les zones humides et les cours d'eau. | |
| A1-4 | Définition des zones humides : indiquer la référence de l'arrêté les définissant. | |
| A1-5 | Rajouter l'opération F22706 si elle peut s'appliquer sur l'habitat 9120 Chênaies acidiphiles atlantiques. | Voir si le Conseil Général finance ou non des boisements de moins de 4 ha. |
| A1-7 A2-1 | Ajouter dans les opérations : <ul style="list-style-type: none"> - Les références réglementaires, - Les actions des fédérations de pêche, - Les actions du CTMA. | |
| A2-2 A2-3 | | Informers les usagers et propriétaires riverains des travaux en cours. |
| A2-7 | Ajouter la mesure forestière F22711+ action de localisation et de suivi régulier des espèces invasives lors de l'animation Natura 2000. | |
| A3-1 | Préciser l'intitulé des « habitats favorables » à la Loutre. Ajouter les mesures F22705 et F22715. | Habitats de la Loutre = gîtes (catiches, arbres creux...), zones de chasse, continuité des habitats. |
| A3-2 | Suppression de l'action car incluse dans A3-1. | |
| A4-1 | Supprimer « organiques ». | |

| | | |
|--------------|--|--|
| A4-5 | Reformuler pour recentrer sur les objectifs de Natura 2000 : intégrer les réseaux d'analyses de la qualité et de gestion de l'eau pour porter les objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé ». | |
| A5-3 | Reformuler « suivi des stations de Lobélie de Dortmund et de son habitat ». | |
| B1-2 | Retirer la mesure A32308P. | |
| B1-4 | Modifier la mesure prévue pour cette action en la remplaçant par de la communication auprès des usagers. | |
| B3-2 | Ajouter « entretien » à l'intitulé de l'action + ajouter les mesures F22701 et F22708. | |
| B3-4 | Ajouter la mesure F22702. | |
| C2-1 | Ajouter la mesure F22705. | |
| C2-4 C2-5 | Actions à supprimer dans l'objectif opérationnel C2 et les reformuler dans l'objectif opérationnel E1. | |
| C3 | Déplacer cet objectif opérationnel dans le B en le renommant « objectif concernant les milieux ouverts ». | |
| C3-1 | Ajouter la mesure F22701. | |
| C3-2 | Ajouter la mesure F22708. | |
| D | Reformulation de l'objectif D : « Travail sur l'extension du périmètre pour aboutir à un site cohérent : <ul style="list-style-type: none"> - D1 : reconnexion de l'Ellé entre pont Blanc et Runellou - D2 : Extension sur les marais de Plouray - D3 : Reconnexion de l'étang de Priziac - D4 : Extension du site sur d'autres secteurs. | Demande est faite qu'un calendrier précis soit établi. |

Les actions à rajouter

- Ajouter une action B2-3 : prévenir les destructions et dégradations de prairies humides par remblaiement ou drainage.
- Ajouter l'action de création de mares dans les prairies humides et tourbeuses ainsi qu'en milieu forestier dans le but de diversifier les habitats et d'augmenter la biodiversité. => Cet ajout se fera sous réserve de vérifier la compatibilité de cette action avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta. (Vérification faite, la création de mare est interdite par le SAGE Ellé-Isole-Laïta – prescription E3-15).
- Ajouter les actions concernant les espèces d'intérêt communautaire suivantes : Agrion de mercure, Damier de la Succise, Flûteau nageant.

Remarques générales sur les actions et le programme Natura 2000

| Remarques | Eléments de réponse |
|---|---|
| <p>Sur l'habitat d'intérêt communautaire 9120 « hêtraies acidiphiles atlantiques », l'attribution du mauvais état de conservation pour cet habitat est jugé trop forte. Cette terminologie risque de ne pas être comprise par le milieu forestier.</p> | <p>Le tableau de synthèse présenté en groupe de travail est sorti de son contexte. Dans le DOCOB figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan de l'état de conservation par habitat d'intérêt communautaire et en surface - Le protocole suivi pour expliquer l'attribution des états de conservation bon/moyen/mauvais à chaque habitat. |
| <p>La localisation des habitats d'intérêt communautaire est-elle connue et accessible à la parcelle, notamment pour chaque agriculteur concerné, comme c'est le cas dans le Finistère ?</p> | <p>La cartographie des habitats localise chacun d'entre eux via un SIG (Système d'informations géographique). Cette donnée est publique donc accessible à tous au 1/25 000ème. Elle peut être transmise par la structure opératrice (Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan) sur demande. Néanmoins, la diffusion systématique à la parcelle demande un travail de synthèse sur la base de données elle-même, travail mené dans le Finistère mais pas encore sur les autres départements bretons.</p> |
| <p>La hiérarchisation des actions doit répondre aux enjeux identifiés pour le site Natura 2000 « Rivière Ellé » (continuité écologique, têtes de bassins versants...) et à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> | <p>Cette partie est donc à revoir.</p> |
| <p>Les actions de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire prévues seront inefficaces si le périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » n'est pas modifié pour être plus cohérent avec les réalités de terrain et les besoins des espèces.</p> | <p>La position de la DREAL est de revoir le périmètre selon 2 critères : la fonctionnalité écologique et la possibilité de mettre en œuvre des actions de gestion.</p> <p>Il faut trouver un juste milieu entre des pastilles et l'ensemble du bassin versant. Au vu des travaux déjà effectués en groupe de travail, l'ordre de priorité est la reconnexion de l'Ellé (déjà définie), le secteur des marais de Plouray (Ellé jusqu'aux sources, Ruisseau du Crazius, Roz Millet), la reconnexion de l'étang de Priziac et des ajustements à la marge sur d'autres zones.</p> |
| <p>Qu'en est-il des zones amont du Ruisseau du Moulin du Duc, de la rivière Langonnet ?</p> | <p>Si la concertation mène à une proposition d'extension consensuelle sur ces zones, elle pourra être transmise à la DREAL lors de la procédure de révision du périmètre du site prévue pour 2012.</p> <p>Néanmoins, cette procédure reste sous pilotage de la DREAL qui décidera les zones qu'elle soumettra</p> |

| | |
|--|---|
| | aux communes concernées pour avis, comme le prévoit la réglementation sur le sujet. |
| Quelles limites en surfaces sont acceptables lors des révisions de périmètres ? | Ce n'est pas tant la surface qui compte mais la prise en compte des habitats et des d'intérêt communautaire. La profession agricole précise que les exploitants concernés par le site Natura 2000 actuel ou futur doivent être avertis. |
| Les zones candidates à l'extension du site doivent-elle apparaître dans le DOCOB ? | Il est préférable qu'elles apparaissent si elles sont consensuelles (comme la reconnexion de l'Ellé). Dans tous les cas, la DREAL tranchera sur le périmètre qu'elle soumettra aux communes pour avis. |

Conclusions

Sur les propositions d'actions

Les remarques émises lors de la réunion sont intégrées dans le tableau de synthèse des actions transmis avec le présent compte-rendu. Vous pouvez faire remonter vos observations sur les corrections apportées jusqu'au **23 décembre 2012** à Bérengère Fritz, par :

Mail : natura2000@paysroimorvan.com,

Téléphone : 0297233698,

Fax : 0297234246

Ou courrier : CCPRM - 13 rue Jacques Rodallec - BP 36 - 56110 Gourin.

Sur l'extension du site

Concernant l'extension du périmètre, le groupe de travail retient la reformulation de l'objectif D comme suit : « Travail sur l'extension du périmètre pour aboutir à un site cohérent ». Cela signifie que l'extension est bien identifiée dans le DOCOB comme un enjeu du site permettant d'agir sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cela permet aussi de soumettre à validation le DOCOB au prochain COPIL et de débiter la phase animation dans les délais prévus. Ainsi, dès février 2012, le travail de concertation pour délimiter des zones à proposer à la DREAL dans le cadre de la révision officielle du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » pourra être engagé.

Ange Le Lan invite chaque membre du groupe de travail à faire remonter les observations éventuelles pour le 23 décembre et remercie chacun pour sa participation.

Ange LE LAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »



P/O